

La lettre mensuelle

JUIN - JUILLET 2012

« Je suis un déçu de la finance classique »

Un article publié récemment dans un quotidien suisse romand (*Le Temps du 1^{er} mai 2012 - page 14*) mentionnant le témoignage d'un patron de PME sur ses nouveaux choix d'investissement nous a interpellé.

Intitulé « Je suis un déçu de la finance classique », cet article relate le témoignage d'un patron de PME lausannoise sur ses choix d'investissement. Selon ce récit, ce patron s'est retrouvé à 65 ans avec un capital d'environ 1 million de francs qu'il a confié à un établissement lausannois qui lui facturait 1'000 francs par mois pour la gestion diversifiée de son portefeuille. Selon l'article en question, au bout de quatre ans, il avait perdu 60'000 francs environ alors qu'il voulait « jouer la prudence ». Aujourd'hui, celui-ci constate qu'il ne serait pas un cas particulier et en aurait eu assez de ce qu'il appelle un « marché de dupes » et aurait retiré « toutes ses billes ». A bientôt 70 ans, il s'est laissé séduire par les obligations immobilières proposées par une société spécialisée en financement immobilier sur l'Arc lémanique. Selon le témoignage, ce patron ne craindrait pas la bulle immobilière étant donné que « cela fait dix ans qu'on en parle ». Le patron a pu découvrir les projets dans lesquels il investissait, apparemment rassuré par le caractère local. Il aurait reçu des coupons à 8% et déjà réalisé d'autres placements dans l'immobilier. Il cite le caractère certes « plus artisanal » de ces investissements, mais explique être tellement déçu par la finance classique proposée par les banques et assurances. Enfin, il mentionne qu'il connaît les risques de ces obligations immobilières, mais croit qu'il récupérera rapidement l'argent qu'il a perdu.

Ce témoignage a certainement de quoi interpellé. En effet, avant de considérer tout investissement concentré dans le financement immobilier, il convient de rappeler que la cause première de la crise financière actuelle n'est autre qu'une crise du crédit hypothécaire (crise des « subprimes »). Provenant des Etats-Unis, cette crise a rapidement contaminé l'Europe.

L'Espagne, pour prendre un autre exemple, est également en train de vivre une situation dramatique avec le dégonflement d'une bulle immobilière et, en contrepartie, un amoncellement de dettes gigantesques qu'il faudra bien amortir.

Enfin, la crise immobilière suisse de la fin des années 1980 semble avoir été vite oubliée dans le subconscient collectif. Souvenons-nous qu'il a fallu 10 ans pour éponger les milliards qui ont été engloutis dans cette débâcle spéculative, que de nombreux promoteurs immobiliers ont coulé ou ont été sauvés par les banques et que des banques cantonales ont dû être assainies par l'Etat.

En réponse à ce témoignage, nous voudrions rappeler qu'il existe à notre sens deux principes clés susceptibles de protéger au mieux le patrimoine : la diversification des avoirs et la préférence pour les véhicules d'investissements liquides.

S'il est vrai que chez l'entrepreneur, la « création de richesse » est générée par la rémunération de la prise de risque et par son exposition par définition « concentrée » sur l'unique activité de son entreprise, la « préservation du patrimoine » est, dans une deuxième phase, assurée par la « diversification » des avoirs. S'il n'y a qu'un seul message à retenir des manuels de finance et de gestion de portefeuilles, c'est bien celui des mérites d'une saine diversification, le seul facteur qui est en quelque sorte « offert gratuitement » par le marché. Ce premier principe clé peut se résumer tout simplement par l'expression courante « ne pas mettre tous les œufs dans le même panier ».

Le second principe est celui de la préférence pour des investissements bénéficiant d'une liquidité adéquate, c'est-à-dire se traitant régulièrement sur le marché avec des volumes de transaction suffisants. En mettant à jour les difficultés des investisseurs face à des actifs congestionnés engendrant des dislocations de prix lorsque la liquidité s'assèche brutalement sur les marchés, la crise des « subprimes » a encore une fois montré le besoin de « préférence pour la liquidité », notamment pour les instruments de placements les plus liquides, et ceci toutes classes d'actifs confondues.

Pour revenir au témoignage en question, au vu de l'âge et de la situation professionnelle du protagoniste, il y a malheureusement lieu de craindre qu'il soit, à moyen terme, à nouveau déçu par cette tentative de « récupérer rapidement son capital perdu ». Notre expérience démontre que l'impatience et le manque d'approche globale et cohérente sont des erreurs susceptibles de coûter cher, compromettant parfois la pérennité du capital. Le respect des quelques principes que nous avons énoncés ici permet en revanche à l'investisseur d'envisager son avenir sereinement ; chez EMC Gestion de Fortune SA, c'est en tout cas ce à quoi nous nous attachons depuis 30 ans.

EMC Gestion de Fortune SA
19, rue du Rhône, 1204 Genève
Tél +41 22 817 78 78 www.emcge.com

Gérants indépendants depuis 1982

Ce document est disponible à titre d'information uniquement et ne constitue ni ne contient aucune incitation ou recommandation d'achat ou de vente de quelque valeur mobilière ou instrument financier que ce soit; il ne constitue pas non plus un conseil en placement. Il a été élaboré sans tenir compte des objectifs, de la situation financière, ni des besoins du lecteur. Les informations et les analyses contenues dans ce document proviennent de sources que EMC Gestion de Fortune SA estime dignes de foi ; toutefois, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. EMC Gestion de Fortune SA ne peut donc être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation. Les opinions exprimées peuvent avoir changé. Les performances historiques ne sont nullement représentatives des performances futures. Il n'y a aucune garantie que les prévisions se réalisent. Investir implique une prise de risques.